


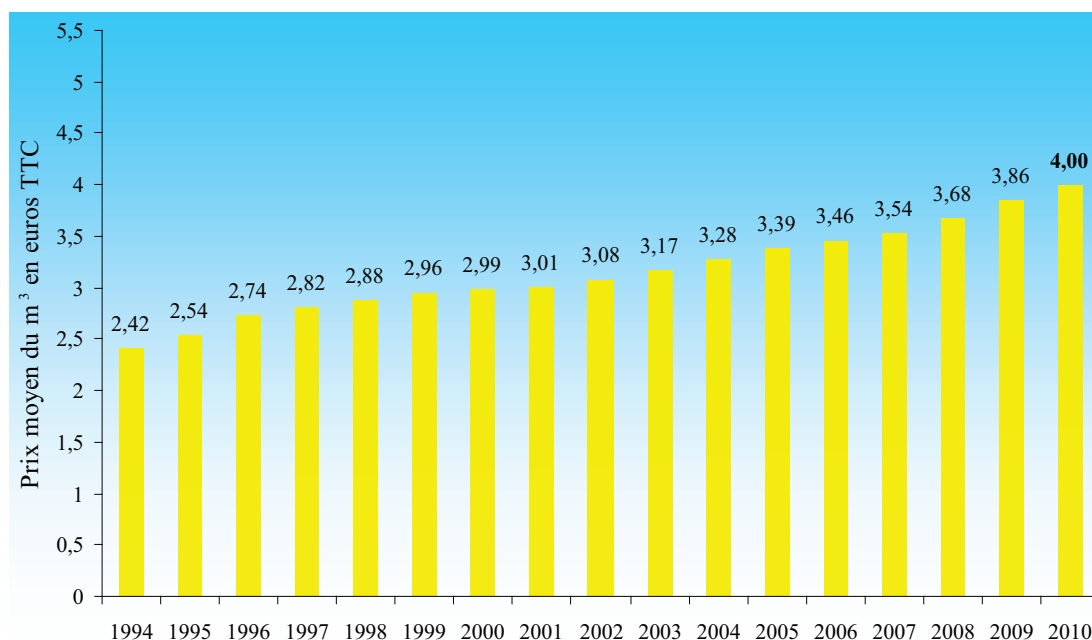
LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Résultats de l'enquête 2010



Depuis
1994, l'Agence
de l'Eau Artois-Picardie
réalise un relevé des prix
des services d'eau potable
et d'assainissement dans les
communes du bassin Artois-
Picardie. Cette enquête a un
taux de retour permettant de
couvrir plus de 95% de
la population du
bassin.

LE PRIX MOYEN DES SERVICES DE L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN 2010

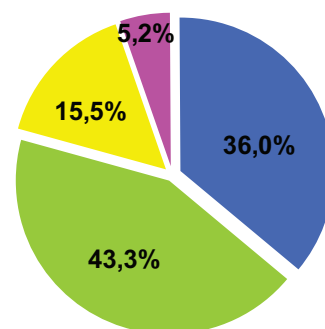


En 2010, le **prix moyen du m³ pour le bassin est de 4 euros TTC**

Le taux de croissance est de **3,65 %** par rapport à 2009

Les composantes du prix moyen des services de l'eau en 2010

Composantes du prix du m ³	Valeurs en euros
Distribution d'eau potable	1,44
Assainissement	1,73
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,62
Taxe VNF	0,002
TVA	0,21
Total	4,00



Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation des ressources en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

Le prix moyen du m³ pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de 2,30 euros TTC.

LE PRIX MOYEN DES SERVICES DE L'EAU PAR DEPARTEMENT EN 2010

Composantes du prix moyen du m ³	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne (partie AP *)	Oise (partie AP *)
Distribution d'eau potable	1,44	1,52	1,11	1,50	1,27
Assainissement	1,68	1,87	1,33	2,40	1,90
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,63	0,61	0,60	0,65	0,60
Taxe VNF	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000
TVA	0,21	0,22	0,17	0,25	0,21
Total	3,96	4,22	3,21	4,80	3,98

* AP = Artois Picardie (territoire de compétence de l'Agence de l'Eau Artois Picardie)

LA FACTURE TYPE DES SERVICES DE L'EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Facture spécimen réalisée à partir des données de l'Observatoire (consommation annuelle moyenne d'un ménage).

	Coût au m ³	Consommation en m ³	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
Distribution d'eau potable				
① Abonnement (partie fixe)			35,96	37,93
② Prix du service (investissement & fonctionnement)	1,15	85	97,55	102,91
③ Redevance «prélèvement de la ressource»	0,08	85	6,59	6,96
Assainissement (collecte et traitement des eaux usées)				
④ Abonnement (partie fixe)			16,70	17,62
⑤ Prix du service (investissement & fonctionnement)	1,60	85	135,79	143,26
Organismes Publics				
⑥ Redevance «lutte contre la pollution»	0,32	85	27,40	28,91
⑦ Redevance «modernisation des réseaux»	0,22	85	18,49	19,51
⑧ Taxes Voies Navigables de France	0,002	85	0,15	0,16
Montant HT			338,63	
⑧ Total TVA			18,62	
Montant TTC				357,25

Les postes ①, ②, ④ et ⑤ servent à couvrir les coûts d'investissements et d'exploitation des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement. Les sommes collectées se répartissent, suivant le mode de gestion, entre la commune et la structure intercommunale ou une société privée de distribution d'eau et/ou d'assainissement.

Les trois redevances perçues par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (⑥, ⑦ et ⑧) sont calculées pour chaque commune. Les sommes perçues sont destinées à aider – sous forme de subvention et d'avance – les communes du bassin Artois-Picardie lors de leurs investissements pour la lutte contre la pollution et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration.

Le poste ⑧, soit la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA (au taux réduit de 5,5 %) sont les seuls éléments de la facture qui ne concourent pas directement au financement des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une consommation qui diminue....ce qui stabilise le montant de la facture d'eau des ménages

Le prix des services de l'eau augmente mais la consommation par ménage diminue.

L'analyse des données sur la consommation d'eau sur la bassin Artois-Picardie montre une baisse sensible : de 100 m³ par an en 2000, la consommation moyenne par ménage est de 85m³ en 2010, soit une baisse de 15%.

Sur la même période, le prix moyen du m³ est passé de 2,99 euros à 4 euros, soit une augmentation de 33% (un peu plus de 3 % par an, soit environ le double du taux d'inflation constatée par l'INSEE).

Quand on analyse l'évolution du montant de la facture d'eau d'un ménage, cette baisse de consommation compense en partie l'augmentation du prix des services de l'eau, ainsi un ménage dépensait en moyenne 299 euros en 2000. Cette dépense s'élève aujourd'hui à 357 euros, soit une augmentation de moins de 20% sur la période, et une croissance annuelle proche de l'inflation.

Cette baisse concerne les petites activités commerciales connectées au réseau public ainsi que les ménages. Cette baisse de consommation est liée à la sensibilisation aux économies d'eau mais aussi au renchérissement du prix de l'eau qui conduit les ménages à être plus attentifs et à éviter tout gaspillage.

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU NIVEAU NATIONAL

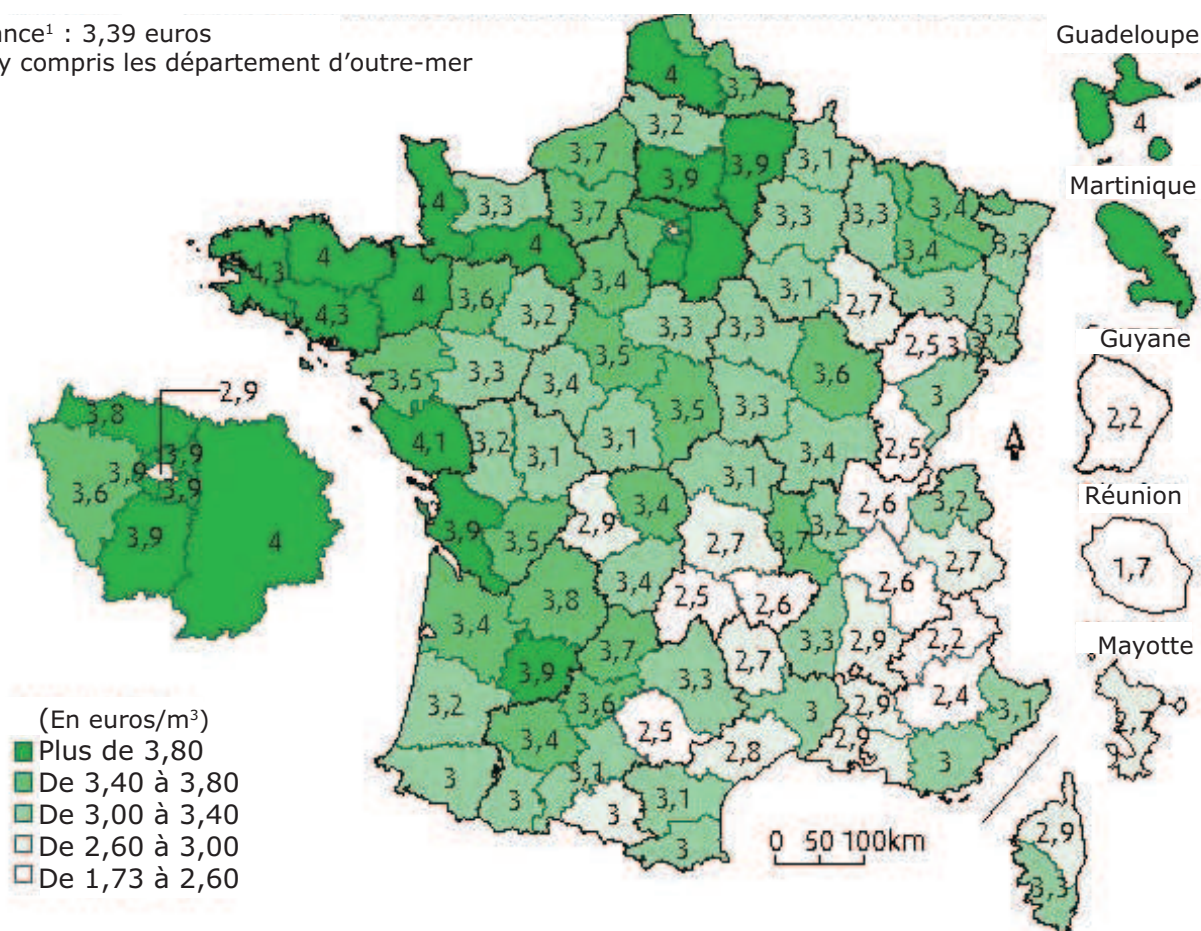
Prix TTC départementaux dans les communes avec assainissement collectif en 2008

Le Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, des Transports et du Logement a réalisé une enquête nationale sur le prix de l'eau. Cette enquête porte sur les données 2008. Le prix moyen du m³ est de 3,39 euros (à comparer au 3,68 euros la même année sur le bassin Artois-Picardie) et se décompose de la manière suivante :

- 1,51 euro pour l'eau potable
- 1,35 euro pour l'assainissement
- 0,53 euro pour les redevances

France¹ : 3,39 euros

1. y compris les départements d'outre-mer



Source : SOeS-SSP, Enquête 2008-Insee, Recensement de la population - © IGN, GEOFLA®, 2006

On observe que la part « assainissement » est plus élevée sur le bassin Artois-Picardie et constitue d'ailleurs la part la plus importante du prix de l'eau. Cette situation traduit l'importance des investissements réalisés sur le bassin en matière de stations d'épuration et de réseaux et ce en conformité avec la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines et les délais qu'elle impose. On peut d'ailleurs souligner que la France ne compte, à ce jour, aucune astreinte pour non respect de cette Directive.

Pour en savoir plus : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr